



Commune de **BROTTE-LES-LUXEUIL**

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L 2313-1 et L 3313-1 du code général des collectivités territoriales. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget ainsi qu'au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet www.brotte-les-luxeuil.com

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 2 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il convient de rappeler que le budget primitif 2021 est construit avec reprise des résultats.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la Commune

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des ventes de bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Pour l'année 2021 elles s'élèvent à 349 097,81 €, dont 208 332,81 € de résultat reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

Elles s'élèvent pour l'année 2021 à 159 298,00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité pour la commune de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	49 760,00	Excédent brut reporté	208 332,81
Dépenses de personnel	31 900,00	Recettes des services	63 400,00
Autres dépenses de gestion courante	37 840,00	Impôts et taxes	34 089,00
Dépenses financières	12 200,00	Dotations et participations	30 046,00
		Autres recettes de gestion courante	
Atténuation de produits	2 700,00	Atténuation de charges	3 000,00
Opérations d'ordre	24 898,00	Opérations d'ordre	10 230,00
Virement à la section d'investissement			
Total général	159 298,00	Total général	349 097,81

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 33.00 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 28.00 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 20 000,00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent également à 20 000,00 €.

IL est à noter que les recettes attendues pour cette nouvelle année, hors excédent reporté, ne seront pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses ; toutefois en cas de retournement des tarifs de ventes de bois, l'équilibre pourrait être réalisé.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des principales recettes depuis 2016.

LIBELLES	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coupe de bois	24 552,00	80 420,00	52 464,65	49 761,01	18 507,00	35 000,00
Produits forestiers	3 040,00	2 470,00	6 830,00	3 880,00	1 200,59	2 500,00
Ventes :	27 592,00	82 890,00	59 294,65	53 641,01	19 707,59	37 500,00
Contributions directs	20 115,00	20 266,00	21 040,00	21 349,00	22 690,00	20 000,00
Attribution de compensation	2 689,00	2 689,00	2 689,00	2 689,00	2 689,00	2 689,00
FPIC	4 141,00	3 489,00	4 206,00	4 406,00	4 876,04	4 900,00
Fiscalité locale :	26 945,00	26 444,00	27 935,00	28 444,00	30 255,04	27 589,00
DGF - Dotation forfaitaire	21 463,00	19 415,00	19 479,00	19 479,00	19 415,00	20 000,00
Dotation de solidarité rurale	3 647,00	3 739,00	4 136,00	4 300,00	4 424,00	4 400,00
DGF - Dotation aux élus locaux	2 895,00	2 962,00	2 972,00	3 030,00	4 550,00	4 500,00
Dotation de l'Etat :	28 005,00	26 116,00	26 587,00	26 809,00	28 389,00	28 900,00
RESSOURCES TOTALES :	82 542,00	135 450,00	113 816,65	108 894,01	78 351,63	93 989,00
MOYENNE ANNUELLE :			103 810,86			93 989,00

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépense	Montant	Recettes	Montant
		Excédent de fonctionnement	48 403,92
Rembt. d'emprunts	20 500,00	FCTVA	37 638,00
Imprévus	10 000,00	Excédents d'investissement	31 196,08
Travaux en forêt	4 357,05	Emprunts	32 000,00
Achat matériel	3 543,89		
Voirie	63 610,00	Subventions	53 228,50
Cimetière	5 200,00		
Aménagements Arrêt bus Eglise et Mairie	109 923,56		
Opérations d'ordre	10 230,00	Opérations d'ordre	24 898,00
Total général	227 364,50	Total général	227 364,50

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Aménagement de l'arrêt du bus scolaire pour sa sécurisation
- Aménagement du pourtour de l'église pour personnes à mobilité réduite
- Aménagement de l'accès de la Mairie pour personnes à mobilité réduite

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 15 300,00 €
- du Département : 16 928,50 €
- de l'Europe : 21 000,00 €

IV. Situation de la commune :

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Dépenses : 159 298,00 €
Recettes : 349 097,81 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses : 227 364,50 €
Recettes : 227 364,50 €

c) Synthèse de la situation financière de notre commune :
Le tableau ci-dessous permet de voir l'évolution depuis l'année 2013

SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE									Prév. ou reports 2021				
LIBELLES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020					
BUDGET PRINCIPAL													
Résultat de l'exercice :	49 105,97	14 063,62	78 873,63	12 034,12	61 576,58	5 436,58	27 316,11	-13 154,09					
Résultats reportés :	72 934,28	104 919,93	92 265,15	156 025,94	164 158,56	237 138,13	242 574,71	269 890,82	256 736,73				
Réserve à l'investissement :	17 120,32	26 718,40	15 112,84	3 901,50	0,00	0,00	0,00	0,00					
Résultat à reporter :	104 919,93	92 265,15	156 025,94	164 158,56	225 735,14	242 574,71	269 890,82	256 736,73	256 736,73				
BUDGET ASSAINISSEMENT						Budget clôturé fin 2017 reporté au budget principal							
Résultat de l'exercice :	3 242,77	6 994,65	8 921,97	3 150,52	8 252,47								
Résultats reportés :	0,00	3 242,77	10 129,42	0,00	3 150,52								
Réserve à l'investissement :	0,00	108,00	19 051,39	0,00	0,00								
Résultat à reporter :	3 242,77	10 129,42	0,00	3 150,52	11 402,99								
TRESORERIE													
Compte du trésor :	95 712,45	80 040,63	64 339,42	169 564,13	186 733,19	370 457,23	279 553,07	275 669,19	285 033,08				
Caution Habitat 70 :						6 870,56							
Subventions à recevoir :							51 752,00						
Traites en cours :						35 516,02	16 050,10	9 363,89					
Total :	95 712,45	80 040,63	64 339,42	169 564,13	186 733,19	412 843,81	347 355,17	285 033,08	285 033,08				
ENDETTEMENT													
Prêt CDC CURE - 1,59% - Fin : 1/4/2023			36 510,00	29 938,92	25 468,75	20 950,23	16 382,66	11 765,37	7 097,67				
Prêt CDC ASSAINISSEMENT- 1,50% - Fin : 1/8/2056			0,00	561 740,00	547 696,50	533 653,00	519 609,50	505 566,00	491 522,50				
Endettement total :			36 510,00	591 678,92	573 165,25	554 603,23	535 992,16	517 331,37	498 620,17				
REMBOURSEMENTS													
Prêt CDC CURE - 1,59% - Fin : 1/4/2023			2 435,86	4 861,82	4 849,85	4 837,92	4 826,01	4 814,11	4 802,28				
Prêt CDC ASSAINISSEMENT- 1,50% - Fin : 1/8/2056			0,00	0,00	22 469,60	22 258,95	22 048,29	21 837,64	21 626,99				
Endettement - montant des échéances :			2 435,86	4 861,82	27 319,45	27 096,87	26 874,30	26 651,75	26 429,27				
AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT													
Montant de l'investissement : 995 953,73 / 40 ans :						24 808,00	24 898,00	24 898,00	24 898,00				
Montant des subventions : 409 260,51 / 40 ans :						10 230,00	10 230,00	10 230,00	10 230,00				
A financer :						14 578,00	14 668,00	14 668,00	14 668,00				

L'endettement est constitué pour l'essentiel du prêt relatif à l'assainissement. L'annuité est totalement compensée tant au niveau du remboursement du capital que des intérêts par la facturation du service.

c) Principaux ratios

Les dépenses réelles de fonctionnement / population = 608 €

Les produits d'impositions directes / population = 90 €

Recettes réelles de fonctionnement/population = 590 €

Dépenses d'équipement / population = 844 €

DGF (dotation de l'Etat) / population = 110 €

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 24%

Fait à Brotte-lès-Luxeuil le 14 mai 2021

Le Maire,
Bernard GIRE